Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20230615-DM20230615_34-DE Date de télétransmission : 16/06/2023 Date de réception préfecture : 16/06/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43 Nombre de

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 29

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nuray AKPINARISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTINGENDRE

Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGINCLAUDET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Monique BAYARD

Membres absents :

Madame Karine HUON-SAVINA

Monsieur Jean-François DODET Madame Claire TOMASELLI Madame Céline TONOT Madame Océane CHARRET-GODARD Monsieur Guillaume RUET Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

DM20230615 34 N°34 - 1/3

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Pôle d'Economie Solidaire 21 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2023-2025 - Subvention 2023

Le PES 21 a pour objet d'animer un espace d'accueil, d'accompagnement et de suivi de la création d'activités. Il s'affirme comme lieu d'échanges, de créativité et de construction qui développe une nouvelle manière d'entreprendre. Il accompagne les associations dans leur organisation interne, leur développement, la formalisation de leur projet associatif, le montage de projets, le modèle économique et la recherche de financements. Il contribue ainsi à une mission d'intérêt général et participe ainsi à une mission d'intérêt général.

Par délibérations du 17 juin 2021 et du 30 juin 2021, le Conseil municipal et le Bureau métropolitain ont respectivement approuvé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le PES 21 pour la période 2021-2022.

Cette convention et ses avenants 1 et 2 prévoient le versement, à l'association, par la Ville et Dijon Métropole, de plusieurs subventions destinées à soutenir ses activités.

Dijon Métropole et la Ville de Dijon souhaitent continuer à soutenir les associations locales et développer les initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire en proposant de conclure une nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens pour la période 2023 – 2025 annexée à la présente délibération.

La convention prévoit la réalisation de 5 actions annexées à la CPOM 2023 - 2025.

- Action 1 : le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
- Action 2 : Osez Entreprendre Autrement
- Action 3 : l'animation du réseau d'acteurs de l'ESS et de la feuille de route métropolitaine
- Action 4 : le Mois de l'ESS
- Action 5 : l'appui aux projets associatifs dans le cadre du Centre de Ressources de la Vie Associative

Afin d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés dans la convention, le PES sollicite :

Dijon Métropole:

	Montant prévisionnel total de la subvention				
Année	Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)	Osez entreprendre autrement	Animation du réseau des acteurs de l'ESS et de la feuille de route	TOTAL	
2023	9 000 €	3 000 €	6 000 €	18 000 €	
2024	9 000 €	3 000 €	6 000 €	18 000 €	
2025	9 000 €	3 000 €	6 000 €	18 000 €	

La Ville de Dijon :

	Montant prévisionnel total de la subvention au titre du droit commun			
Année	Mois de l'ESS	Centre de Ressources de la Vie Associative	TOTAL	
2023	4 000 €	8 000 €	12 000 €	
2024	4 000 €	8 000 €	12 000 €	

DM20230615 34 N°34 - 2/3

2025	4 000 €	8 000 €	12 000 €
	1 000 0	3 333 2	

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la CPOM 2023 -2025 annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- d'autoriser Monsieur le Président à verser la subvention 2023 de 18 000 € ;

- de prélever les sommes susvisées sur le budget 2023.

Scrutin Pour: 36 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 7 PROCURATION(S)

Le secrétaire, Le Président,

Monsieur HOAREAU Monsieur REBSAMEN

DM20230615_34 N°34 - 3/3